



FINANCES COMMUNALES : Saint-Amans-du-Pech

Note de présentation du Compte Financier Unique : 2024

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Financier Unique.

Rappel du cadre général du Compte Financier Unique

Le **CFU** est un compte commun de l'ordonateur et du comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct	206 318 €	159 978 €
	Invest	42 952 €	98 963 €
Report de l'exercice 2023	Fonct	163 842 €	0 €
	Invest	0 €	30 792 €
Total exercice (réalisations + reports)		413 113 €	289 735 €
Résultat de clôture de l'exercice		123 378 €	
RàR reportés en 2025	Invest	46 136 €	0 €
Totaux cumulés		459 249 €	289 735 €
Résultat financier définitif		169 514 €	

Points marquants

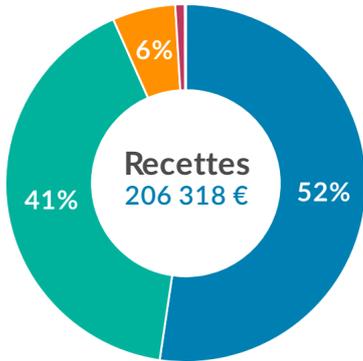
- ▶ Le résultat de la section de fonctionnement est de 210 182.87 €
- ▶ Le résultat de la section investissement est de - 40 667.94 €
- ▶ Le report en fonctionnement au budget 2025 est de 169 514.93 €



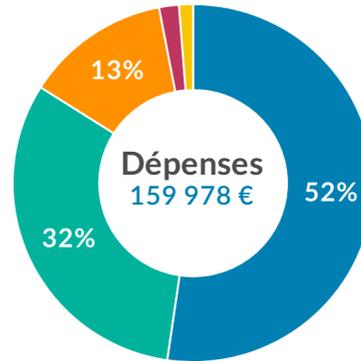
FINANCES COMMUNALES : Saint-Amans-du-Pech

Note de présentation du Compte Financier Unique : 2024

La section de fonctionnement



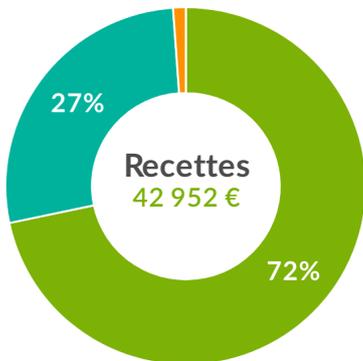
Impôts et taxes :	107 949 €
Dotations et participations :	84 766 €
Autres recettes réelles :	11 664 €
Produits des services :	1 739 €
Recettes d'ordre :	200 €



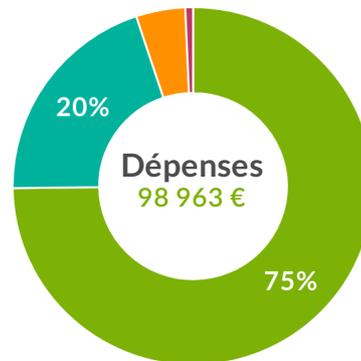
Charges de personnel :	83 667 €
Charges générales :	50 694 €
Charges gestion courante :	20 769 €
Autres dépenses réelles :	2 843 €
Intérêts d'emprunts :	2 005 €

En 2024, les travaux suivants ont été supportés par la section fonctionnement : installation d'un brise vue dans la cour de l'école, de panneaux acoustiques dans la salle de repas de la cantine, pose des panneaux d'adressage, peinture des bancs sur la place du Foirail et à l'aire de jeux, nettoyage des trottoirs du village. Il est important de souligner que, depuis plusieurs années, les taux des impôts directs (taxe foncière - taxe d'habitation - CFE) restent inchangés.

La section d'investissement



Excédents de fonct capitalisés :	30 792 €
Dotations et subventions :	11 670 €
Recettes d'ordre :	488 €



Dépenses d'équipement :	74 042 €
Remboursement du capital :	19 871 €
Autres dépenses réelles :	4 361 €
Dépenses d'ordre :	689 €

La réfection de la porte de la sacristie de l'église a été supportée par la section investissement, de même que les travaux de l'aire de jeux. Ceux-ci comprennent l'installation d'un but multi-sports et la rénovation totale de l'aire de jeux des enfants. Le résultat négatif de la section investissement indiqué plus haut réside principalement dans le fait que toutes les subventions sollicitées et obtenues ne sont pas encore rentrées dans les comptes de la commune, laquelle n'a pas souscrit d'emprunt. A noter que les 3 crédits en cours arrivent à échéance en 2026, 2028 et 2036.

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	206 118 €
Dépenses réelles de fonctionnement	159 978 €
Épargne brute	46 140 €

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la commune s'établit à **137 946 €** et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **2.00 ETP**